



34° Rallye TT TERRES D'ARMAGNAC – 11 – 12 – 13 JUILLET 2025



N° Course

BULLETIN D'ENGAGEMENT à retourner avant le :

3 juillet 2025

Bulletin et montant de l'engagement à retourner à l'adresse suivante : **Echappements Elusates chez M. PLOQUIN David – lieu-dit Canet – 32250 MONTREAL DU GERS**

Montant des droits d'engagement : **580€** A l'ordre de : ECHAPPEMENTS ELUSATES ou virement : FR76 3000 4003 9400 0100 0952 664 - BNPAFRPPXXX

Heures de convocation aux vérifications administratives /techniques, sur le site www.Agoratt.fr et/ou sur celui de l'organisation : www.rallyeterresdarmagnac.fr

EQUIPAGE :	CONCURRENT (si différent pilote)	PILOTE	COPILOTE (si Licence NJR, Tuteur Obligatoire)	VEHICULE engagé		
NOM :				Constructeur :		
Prénom :				Dénomination :		
Adresse :				Année construction :		
Code Postal :				N° passeport technique :		
Ville :				Date passeport :		
Date naissance :				N° Châssis :		
Lieu naissance :				Moteur (marque) :		
N° portable :				N° moteur :		
Mail :				Cylindrée moteur atmosphérique :		
N° permis :				Cylindrée corrigée si suralimentation :		
Délivré le :				(suivant article 282.3.1 FFSA)		
Préfecture :				Carburant :	DIESEL	ESSENCE
N° licence :				Roues motrices :	Quatre	Deux
Type licence :				Éligible Legend group :	OUI	NON
Code ASA :				Groupe :		Classe :
Si Tuteur :	A présenter lors des vérifications administratives avec carte d'identité du détenteur					
Nom, prénom Tuteur :		N° Licence tuteur :				
Signatures :						

Les concurrents/pilotes/copilotes s'engagent à respecter les règlements dictés par la FFSA complétés par le règlement particulier de l'épreuve. Ils déclarent sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis, en particulier qu'ils ne sont pas à ce jour sous le coup d'une suspension du permis de conduire ou de licence. Ils s'engagent à renoncer à l'épreuve s'ils se trouvaient dans cette situation au moment de son déroulement.

Versement des primes : **Joindre obligatoirement un RIB pour le traitement des dotations définies dans l'article 10P. du Règlement Particulier. A défaut les primes ne seront pas reversées.**

SEULES LES DEMANDES COMPLETES (INFO EQUIPAGE ET VEHICULE + CHEQUE) SERONT PRISES EN COMPTE. UNE DEMANDE RECUE SANS CHEQUE DE REGLEMENT DES DROITS D'ENGAGEMENT N'EST PAS PRIORITAIRE ET NE SERA VALIDEE QU'AU MOMENT DU PAIEMENT (SOUS RESERVE DU NOMBRE D'ENGAGES). TOUT REGLEMENT NON HONORE FERA L'OBJET D'UN RAPPORT A LA FFSA.

RÉSERVÉ AUX CONTRÔLES ADMINISTRATIFS

RÉSERVÉ AUX CONTRÔLES TECHNIQUES

Numéro	Date d'engagement	Règlement	Nom et signature du contrôleur	Nom et signature du contrôleur	GRUPE	CLASSE	OK